

Non à l'initiative

**"Economiser dans l'armée et la défense générale –
pour davantage de paix et d'emplois d'avenir"
(initiative de redistribution)**

Argumentaire

Votation fédérale du 26 novembre 2000
Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

Sommaire

1.	L'initiative de redistribution en quelques mots	3
1.1.	Objectif: réduire les budgets militaires de moitié	3
1.2.	Principaux arguments contre l'initiative de redistribution	3
1.3.	Historique	4
1.4.	Texte de l'initiative	4
1.5.	Le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté l'initiative	5
2.	Aspects financiers	5
2.1.	Effets de l'initiative sur le budget de la défense	5
2.2.	L'armée a payé son tribut aux problèmes budgétaires	5
2.3.	Redistribution et non économie	7
2.4.	L'initiative est dépassée	7
3.	Comparaisons internationales	7
3.1.	Armées étrangères: pas de mouvement général de réduction des dépenses	7
3.2.	Des investissements militaires suisses modérés	8
3.3.	L'armée de milice, une solution financièrement avantageuse	9
4.	Aspects de politique de défense	9
4.1.	Plafonner les dépenses militaires: pas raisonnable	9
4.2.	L'armée suisse de milice est un instrument de défense souple	10
4.3.	Nouvelle politique de sécurité – nouvelle armée (Armée XXI)	10
4.4.	De la taille idéale d'une armée	11
4.5.	Quel est le juste coût de notre armée?	12
4.6.	Armée XXI versus Initiative de redistribution	12
5.	Promotion de la paix	12
5.1.	Des engagements déjà importants	12
5.2.	La Suisse soutient les organisations internationales et le développement	13
5.3.	Effets de l'initiative sur les autres tâches de protection	13
6.	De la crédibilité d'une armée	14
6.1.	Vers la suppression de l'armée?	14
6.2.	Un monde sans guerre?	15
6.3.	Qui prétend savoir quelle menace affectera notre sécurité dans dix ans?	15
7.	Aspects économiques et sociaux	16
7.1.	Plus d'un milliard de commandes annuelles aux entreprises	16
7.2.	6'000 emplois menacés	17
7.3.	Savoir-faire technologique et industrie en danger	18
7.4.	Un fonds de conversion inutile	18
8.	Les partisans de l'initiative	18
8.1.	L'intérêt avoué des œuvres d'entraide	18
8.2.	L'appui des syndicats	19
9.	En conclusion	19
Annexe:		
	Résumé des conclusions de l'étude de Peter Hug	21

Votation fédérale du 26 novembre 2000
Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

1. L'initiative de redistribution en quelques mots

1.1. Objectif: réduire les budgets militaires de moitié

L'initiative de redistribution, lancée par le Parti socialiste suisse en 1995, a été déposée le 26 mars 1997 munie de 108'541 signatures valables. Elle reprend les objectifs de l'initiative "pour moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix", qui avait été déclarée nulle en juin 1995 par les Chambres fédérales.

L'initiative "de redistribution" vise à réduire de moitié en dix ans les dépenses de la défense nationale par rapport aux comptes de l'année 1987, renchérissement compris. Elle prévoit d'attribuer un tiers des sommes économisées (environ 600 millions de fr. par an) aux activités de promotion de la paix, le solde, soit environ 1,2 milliard de francs, étant attribué par le Parlement à d'autres tâches fédérales. Les initiants privilégient pour leur part les assurances sociales. Enfin, l'initiative propose de créer un fonds d'un milliard de francs afin de soutenir la reconversion des emplois militaires supprimés en emplois civils.

1.2. Principaux arguments contre l'initiative de redistribution

Les initiants reprochent essentiellement à l'armée de coûter trop cher (il se cache en fait derrière les initiants une majorité ouvertement opposée à l'existence même de l'armée). Ils ignorent volontairement l'ensemble des efforts, y compris financiers, réalisées dans ce domaine au cours de la dernière décennie. La défense nationale a été redimensionnée et a ainsi pu économiser pas moins de 9 milliards de francs, soit deux budgets annuels, depuis la fin de la guerre froide. La part des dépenses militaires dans le budget fédéral est en baisse constante et en représentera environ 10,4% d'ici 2002, contre 34,7% en 1960.

L'initiative aurait pour effet de réduire encore plus drastiquement les moyens financiers mis à disposition de l'armée, au point d'en remettre l'existence en question. Il n'est pas possible d'assurer une défense crédible au-dessous d'un certain seuil. Les économies supplémentaires requises empêcheraient de mener à terme les processus de réforme en cours (Armée XXI et protection civile).

L'initiative veut fixer un plafond de dépenses aux budgets militaires. C'est prendre les problèmes à l'envers. Il faut au contraire d'abord définir les missions, la doctrine, les effectifs et l'équipement de la défense nationale, et ensuite lui attribuer les moyens financiers correspondants. En restreignant les réflexions sur la défense à la seule attribution des ressources, l'initiative ne tient pas compte des menaces potentielles et met ainsi immédiatement la sécurité du pays en danger.

L'initiative veut attribuer des centaines de millions de francs supplémentaires à la promotion de la paix. Cette exigence est superflue car dépassée. La Suisse s'engage déjà pour la sécurité et la coopération et affecte des montants importants à la prévention des conflits et à la gestion des crises. Notre engagement pour la promotion de la paix est le complément à l'indispensable maintien d'une défense crédible dans le cadre d'une politique globale visant à assurer la sécurité de notre pays.

L'initiative entraînerait la suppression d'environ 6'000 emplois. La constitution d'un fonds de reconversion doté d'un milliard de francs n'empêcherait pas cette évolution. Il représenterait en outre une intervention douteuse dans l'économie de marché et un risque de distorsions concurrentielles; les places de travail artificiellement créées seraient fort précaires.

L'initiative aurait aussi pour effet de réduire les moyens affectés à d'autres tâches, comme la protection de la population (ancienne protection civile). Les nombreuses interventions rendues nécessaires par les récentes catastrophes naturelles (avalanches, inondations, Lothar) sont là pour rappeler les services que l'armée peut rendre à la population.

Votation fédérale du 26 novembre 2000

Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

L'initiative n'est qu'un maillon du lent travail de sape visant à affaiblir la défense nationale. Une fois que les budgets auront été réduits, les initiants réclameront la suppression de l'armée (le GSsA vient d'ailleurs de déposer une nouvelle initiative réclamant l'abolition de l'armée). Ce pas supplémentaire sera d'autant plus aisément franchi que la réduction des moyens financiers proposée par l'initiative empêcherait l'armée d'accomplir les tâches que l'on attend d'elle.

Du point de vue du simple objectif financier, l'initiative est aujourd'hui déjà dépassée. Elle ignore les efforts d'économie réalisés dans la défense nationale, de même que les réformes en cours ou à venir. Elle n'apporte pas de réelle contribution à la définition de la défense nationale de demain.

1.3. Historique

Les initiatives remettant en question les moyens d'existence de la défense nationale ont une longue tradition derrière elles.

Traditionnellement, peuple et cantons ont à chaque fois rejeté les tentatives de démantèlement de notre défense. Après le refus par 59,4% en 1987 de l'initiative populaire du PSS "demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires", puis le refus en 1989 par 64,4% de l'initiative "pour une Suisse sans armée", les citoyens suisses ont dit non également en 1993 à l'initiative "40 places d'armes, ça suffit" (55,3%) et ont approuvé l'achat de nouveaux avions de combat (57,2%).

C'est en automne 1992 que le Parti socialiste et les milieux opposés à l'armée avaient lancé deux nouvelles initiatives, à savoir l'interdiction d'exportation du matériel de guerre et l'initiative "pour une armée à moitié prix". La première a subi un camouflet en votation populaire (juin 1997: 77,5% de non) tandis que la seconde était déclarée irrecevable par les Chambres fédérales.

1.4. Texte de l'initiative de redistribution

Les dispositions transitoires de la constitution fédérale sont complétées comme il suit:

Art. 23 (nouveau)

1 La Confédération réduit graduellement les crédits alloués en faveur de la défense nationale jusqu'à ce que, au plus tard dix ans après l'acceptation de la présente disposition transitoire, les dépenses consacrées à la défense nationale soient réduites de moitié par rapport aux comptes de l'année 1987. Le renchérissement est compensé.

2 L'Assemblée fédérale détermine tous les quatre ans, par voie législative, l'affectation des ressources ainsi économisées.

3 Un tiers des montants économisés est affecté au renforcement de la politique de paix sur le plan international (coopération au développement, protection du cadre naturel de vie, prévention des conflits, règlement pacifique des conflits, désarmement et sécurité collective).

4 La Confédération encourage les entreprises et les administrations touchées par le désarmement à se reconvertir dans le secteur civil pour produire des biens et offrir des services d'avenir; elle apporte son soutien aux salariées et salariés et aux régions touchés par le processus de désarmement. La Confédération affecte un

Votation fédérale du 26 novembre 2000 Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

milliard de francs à un fonds de reconversion destiné à la création d'emplois de remplacement.

1.5. Le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté l'initiative

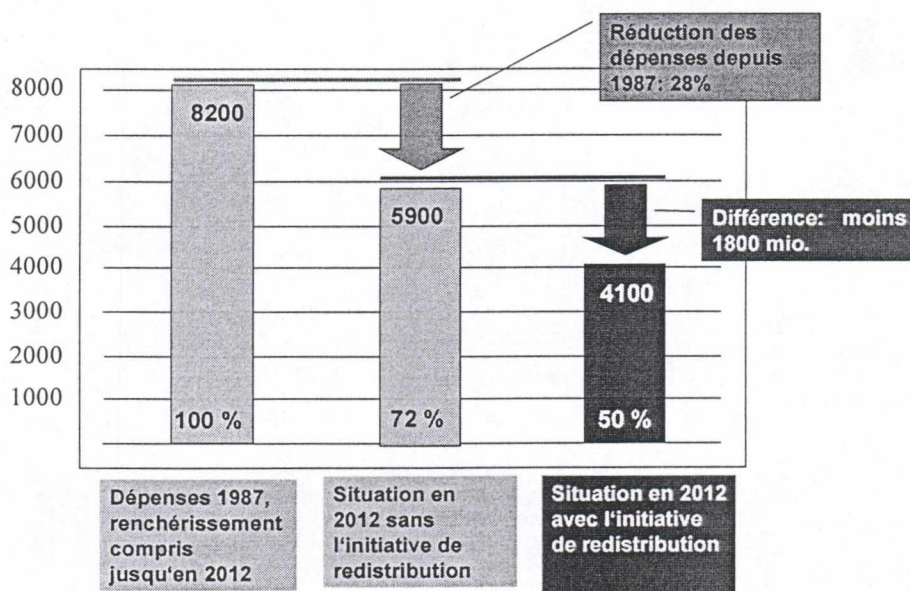
Dans son message, le Conseil fédéral a proposé de rejeter l'initiative sans lui opposer de contre-projet. Les Chambres fédérales ont suivi cette option en rejetant l'initiative par 120 non contre 62 oui (Conseil national, 9.12.99) et 35 voix à 4 (Conseil des Etats, 22.3.2000)

2. Aspects financiers

2.1. Effets de l'initiative sur le budget de la défense

L'initiative de redistribution propose de réduire les dépenses de défense nationale de moitié en dix ans. Les dépenses de l'année 1987, adaptées au renchérissement, serviraient de base aux calculs. En 2012, le montant indexé de 1987 représenterait 8,2 milliards de francs. Les effets de l'initiative feraient s'établir les dépenses de défense nationale à une valeur nominale de 4,1 milliards de francs. Si l'on tient compte des efforts déjà effectués à ce jour, le montant indexé pour 2012 ne sera de toute façon que de 5,9 milliards de francs, ce qui représente déjà une économie (organisée et réaliste) de 2,3 milliards de francs. L'initiative imposerait en revanche linéairement et brutalement une réduction arbitraire supplémentaire des dépenses de 1,8 milliard de francs:

Ip de redistribution: dépenses militaires en 2012



2.2. L'armée a payé son tribut aux problèmes budgétaires

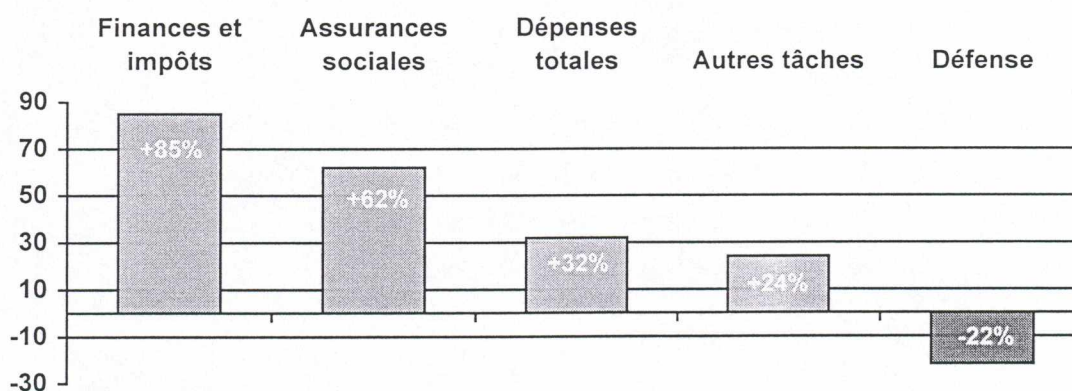
Les années 90 ont été marquées par une crise conjoncturelle et structurelle qui s'est traduite par des déséquilibres budgétaires et un accroissement jamais vu en temps de paix de l'endettement. Cette dégradation financière était due à deux facteurs, le premier économique (assèchement des recettes des assurances sociales prélevées sur le produit du travail), le

Votation fédérale du 26 novembre 2000 Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

second social (croissance et développement des prestations des assurances sociales dues à la conjoncture (chômage) ou à l'évolution démographique (AVS).

Durant ces années, les dépenses militaires ont été réduites en valeur nominale et réelle, alors que d'autres tâches de l'Etat ont connu une croissance exponentielle. On ne peut donc imputer aux budgets militaires la responsabilité de la dégradation des finances fédérales. Bien au contraire, la modération budgétaire de la défense a contribué à l'effort d'économie et a évité une péjoration supplémentaire de la situation de la caisse fédérale.

Croissance nominale des dépenses fédérales de 1991 à 2002 (en %)



Source: Message du Conseil fédéral (99.022)

La défense nationale a donc apporté une contribution importante aux efforts d'économie. Ces "dividendes de la paix" représentent pas moins de 9 milliards de francs, soit le montant de deux budgets annuels entiers.

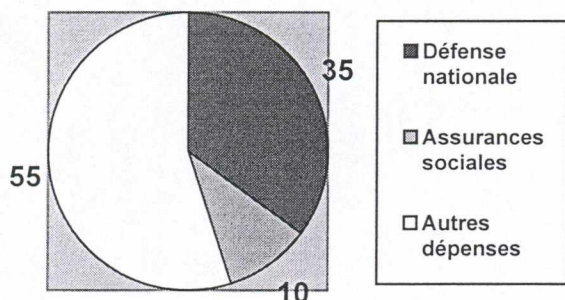
Des réductions supplémentaires ont encore été décidées pour 1999, 2000 et 2001, dont le total dépassera le milliard de francs. Ainsi, les dépenses de la défense nationale auront diminué de 40% entre 1990 et 2001 en valeur réelle, et les dépenses d'armement de 50%.

Les dépenses fédérales se montaient en 1990 à environ 32 milliards de francs. D'ici 2003, elles auront passé à environ 53 milliards, soit une croissance de 68%. La défense nationale est le seul domaine à afficher une tendance inverse.

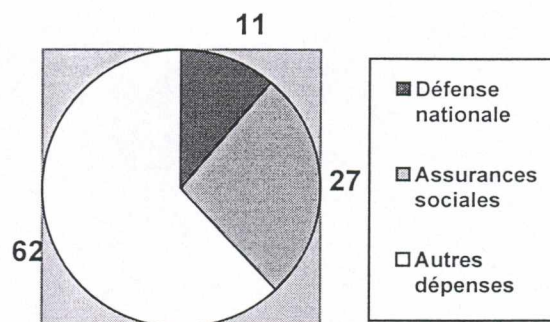
Les dépenses de défense nationale – l'armée, la protection civile, les mesures d'information en cas de crise et les mesures d'approvisionnement économique – ont fondu pour représenter une part toujours plus faible des dépenses fédérales. Si en 1960, la Confédération attribuait encore près de 35% de son budget à la défense nationale, cette part se montait à 11% en 1999 et elle se réduira encore en 2002.

Votation fédérale du 26 novembre 2000 Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

Part des dépenses militaires en 1960



Part des dépenses militaires en 1999



2.3. Redistribution et non économie

Le mouvement croisé - réduction des dépenses de l'armée et augmentation des dépenses sociales - correspond en grande partie à ce que réclame précisément l'initiative. Une redistribution importante s'est donc opérée, mais les conséquences réelles de l'initiative iraient beaucoup plus loin, c'est-à-dire jusqu'à remettre en question l'existence de l'armée et son fonctionnement.

En outre, du point de vue budgétaire, l'initiative ne permettrait pas de réaliser la moindre économie, puisque les montants soustraits à la défense seraient intégralement attribués à d'autres tâches.

Par ailleurs, l'initiative aurait pour effet la suppression de 6'000 emplois (Message du Conseil fédéral). On peut donc difficilement admettre qu'elle serait plus efficace dans la "reconversion" que la politique pragmatique actuelle. De 1990 à fin 2000, quelque 8'000 emplois auront été supprimés dans l'administration militaire et dans les entreprises fédérales d'armement. Les solutions patiemment élaborées n'auront finalement eu qu'un coût social mineur, puisqu'en tout, seules 85 personnes ont été licenciées, les autres bénéficiant de plans sociaux (préretraites, etc.), une autre forme des "dividendes de la paix".

2.4. L'initiative est dépassée

L'initiative est dépassée. Elle ignore les réductions importantes enregistrées dans les budgets de la défense nationale, soit 28% de 1987 à 2002. Elle réclame un milliard de francs pour la reconversion, alors que celle-ci s'est déroulée jusqu'ici de façon pragmatique et sociale. Les initiants ne tiennent pas compte du fait que leurs exigences seront remplies à 56% l'année prochaine déjà.

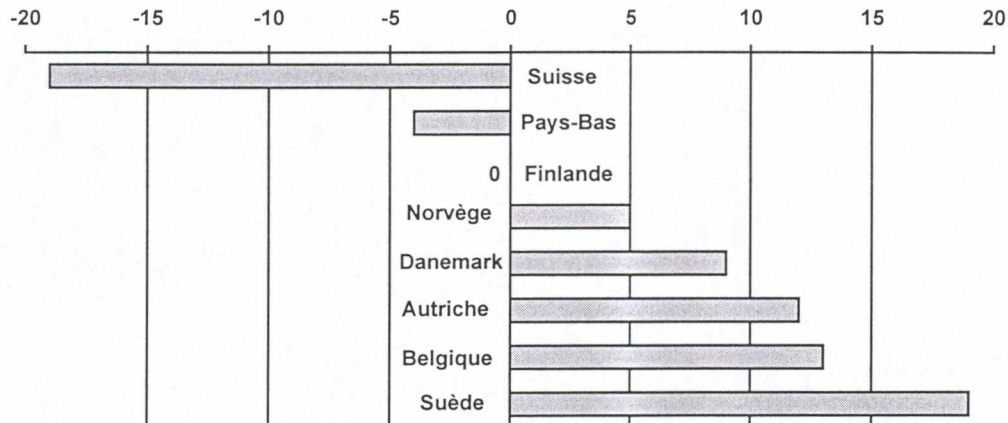
3. Comparaisons internationales

3.1. Armées étrangères: pas de mouvement général de réduction des dépenses

Alors que les Etats occidentaux - les grands comme les petits, membres de l'OTAN ou pays neutres - tendent à accroître ou relèvent leurs budgets de défense, l'initiative de redistribution pousse dans une direction contraire et veut encore réduire les investissements de la Suisse dans sa sécurité.

Votation fédérale du 26 novembre 2000
Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

Evolution des dépenses militaires en comparaison internationale de 1991 à 2002



3.2. Des investissements militaires suisses modérés

En comparaison internationale, les efforts militaires suisses se situent au bas de l'échelle. Les dépenses de la Confédération en faveur de la défense nationale représentaient ainsi 1,2% du son produit intérieur brut (PIB) en 1998.

Etat	part du PIB
Autriche	0,8%
Suisse	1,2 %
Finlande	1,5%
Belgique	1,5%
Suède	2,2%
Danemark	1,4%
Norvège	2,3%

Source: OCDE, Comptes nationaux Paris, 1998 / Stockholm International Peace Research Institute, 2000

Après la chute des budgets militaires consécutive à l'effondrement de l'Union soviétique, les budgets de défense européens affichent à nouveau une croissance réelle depuis la fin des années 90. Cette tendance est perceptible également dans de petits Etats neutres comparables à la Suisse. Au niveau mondial, les dépenses militaires réelles se sont accrues de 2,1% en 1999 et représentaient 2,6% du PIB mondial.

L'intervention armée au Kosovo a duré 78 jours et a coûté cher. Toutefois, expérience faite, les Etats participants n'envisagent pas aujourd'hui de désarmer ou de "redistribuer". Ils étudient au

Votation fédérale du 26 novembre 2000 Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

contraire la modernisation de leurs armées respectives. La tendance est à la création de troupes plus petites, mais très mobiles et équipées de matériel dernier cri.

Nulle part on ne parle de couper les budgets par la moitié. Les initiants prétendent que les dépenses militaires dans le monde ont diminué de 33%, contre seulement 7% pour la Suisse. Mais ce recul au plan mondial est à mettre au crédit de la Russie, dont les dépenses ont diminué de 55% au cours des années 90, et aux Etats-Unis (4%). A elles seules, ces deux superpuissances sont à l'origine de cette régression des budgets mondiaux. Toutefois, on constatera que le fait que les superpuissances aient réduit leurs dépenses militaires n'a pas rendu le monde plus sûr, bien au contraire. Selon le Stockholm International Peace and Disarmement Institute, les budgets militaires sont de nouveau à la hausse, essentiellement aux Etats-Unis, en France et en Chine. En Russie, où le budget défense est tombé à un niveau tellement bas (environ 7 milliards de dollars) qu'il en devient dangereux. M. Poutine a annoncé une augmentation immédiate de 10%.

3.3. L'armée de milice, une solution financièrement avantageuse

En Suisse, le rapport entre frais d'armement et frais d'exploitation dans les dépenses totales de la défense est équilibré. Les frais de personnel sont particulièrement bas. Il s'agit d'une caractéristique de l'armée de milice.

Etat	Rapport frais d'exploitation / frais d'armement (1997)	Coûts de personnel en milliards de francs
France	3-1	20,1
Allemagne	6-1	20,3
Grande-Bretagne	3-1	19,1
Italie	6-1	13,2
Autriche		1,4
Suisse	1-1	1,1

Source: La sécurité par la coopération, Une brochure d'information traitant du Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse (Rapport sur la politique de sécurité 2000)

Le rapport entre dépenses d'exploitation et dépenses d'armement, ainsi que les dépenses militaires en valeur absolue démontrent à quel point l'armée de milice est, au plan financier également, une solution avantageuse. De ce point de vue, la réduction de moitié des budgets ne se justifie d'aucune façon.

4. Aspects de politique de défense

4.1. Plafonner les dépenses militaires: pas raisonnable

En cas d'acceptation de l'initiative, notre pays perdrait toute marge de manœuvre en matière de politique sécurité, car une éventuelle adaptation des budgets militaire à de nouvelles formes de

Votation fédérale du 26 novembre 2000

Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

menaces ou de dangers deviendrait impossible. D'autre part, le processus mis en place par l'initiative ne pourrait être que très difficilement inversé. En effet, si la Suisse devait être contrainte malgré tout à renforcer ses capacités de défense, cela ne pourrait se faire qu'au moyen d'un processus très lent (en raison de l'inscription du budget dans la Constitution) et en trouvant de nouvelles ressources financières, puisque celles qui auraient été préalablement "économisées dans la défense" seraient déjà redistribuées dans d'autres secteurs.

La Suisse a adapté, en les réduisant, ses budgets à la nouvelle situation globale qui résulte de la chute du Mur de Berlin: elle a réformé et réduit son armée (Armée 95), elle va encore en réduire les effectifs (Armée XXI).

Aucune des tâches de l'Etat ne fait l'objet d'une limitation budgétaire au niveau de la Constitution. Personne n'admettrait de telles restrictions dans le domaine des assurances sociales, de la formation, de la santé ou de l'agriculture.

C'est précisément la compétence des autorités politiques que de déterminer régulièrement les besoins nécessaires pour garantir la sécurité de notre pays. Personne ne peut dire aujourd'hui quel visage aura la menace dans cinq ou dix ans.

L'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses dégrade l'image de la Suisse, reléguée au rang de "resquilleuse" du système de politique de sécurité en Europe et ruine notre crédibilité bien au-delà des considérations de défense.

4.2. L'armée suisse de milice est un instrument de défense souple

La propagande des initiants s'appuie essentiellement sur des comparaisons semblant montrer que la Suisse dispose d'une des plus grandes armées d'Europe. Il s'agit d'une tromperie. Armée XXI part du principe que de 100 à 200'000 hommes seront mobilisables. Ce chiffre est proportionnel avec ceux d'Etats comparables (Source: Global Exchange of Military information): Norvège (234'000 hommes), Pays-Bas (113'000), Suède (500'000), Hongrie (180'000), Danemark (150'000).

L'avantage d'une armée de milice, mobilisable seulement lors de circonstances particulières, réside dans le fait que le nombre permanent d'hommes effectivement sous les drapeaux est bas: il n'y a en Suisse qu'un peu moins de 8'000 hommes en service en permanence. Les chiffres du DDPS en effet relèvent que 224'579 hommes ont effectué 6,5 millions de jours en 1999, soit en moyenne à peu près 29 jours par hommes. Cela signifie que l'armée suisse permanente ne compte que 7760 hommes. C'est peu comparé à l'Autriche (45'000), à la Belgique (43'000), la Norvège (33'000), à la Suède (50'000), la Hongrie (52'000) et la Grèce (168'000).

4.3. Nouvelle politique de sécurité – nouvelle armée (Armée XXI)

C'est en 1999 qu'a été publié le rapport sur la politique de sécurité du Conseil fédéral intitulé "La sécurité par la coopération". Ce rapport, dont le Parlement a pris connaissance et qu'il a approuvé, tire les conséquences des changements intervenus au cours de la décennie écoulée au niveau de la politique de sécurité globale et forme la base de travail pour Armée XXI. Si les risques sont aujourd'hui différents, ils n'ont pas disparu pour autant. L'initiative de redistribution empêcherait de procéder aux réformes nécessaires.

La Suisse n'étant pas membre de l'OTAN, elle doit pourvoir à sa sécurité par ses propres moyens. Les coopérations ne sont possibles que dans des cas limités. Par ailleurs, une adhésion à l'OTAN ne signifierait pas pour autant une réduction du coût de la défense nationale.

Votation fédérale du 26 novembre 2000 Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

Fixer un montant maximum au budget de la défense, c'est prendre les problèmes à l'envers. Alors qu'aujourd'hui on repense l'armée de demain, il convient de présenter des projets et leurs variantes et les coûts qu'ils induisent, et de définir en connaissance de cause le visage futur de notre armée nationale et de ses tâches.

4.4. De la taille idéale d'une armée

"Plus une armée est petite, mieux elle doit être équipée" (citation du général américain Jay Garner)

Dans l'ensemble, Armée XXI ne sera pas meilleur marché que l'armée actuelle. Les charges découlant des périodes d'absence professionnelle des soldats diminueront, tandis que les dépenses d'équipements résultant de la restructuration, de la professionnalisation et du renouvellement technologique de l'armée devraient plutôt se maintenir. Les besoins d'investissements dans des armements modernes ne pourront en tout cas pas diminuer, au contraire, bien qu'il soit encore prématuré de déterminer les besoins financiers.

On peut (fin mai 2000) dessiner à grands traits les évolutions suivantes:

- Les dépenses d'exploitation (dépenses de personnel et de matériel) auront tendance à augmenter, en raison des engagements plus fréquents de soldats professionnels ou contractuels (casques "bleus").
- Les besoins technologiques seront plutôt croissants; les armements devront être en permanence modernisés.
- Les restructurations des effectifs dans l'administration fédérale et les entreprises d'armement provoqueront des coûts; à moyen terme, ceux-ci se réduiront.
- Les contributions de l'économie diminueront, en raison notamment de la réduction de 42 à 30-32 ans de l'âge limite de service pour le gros de l'armée, de la réduction partielle des jours de service pour les cadres de l'armée et le fait que ces derniers seront moins sollicités par les tâches hors service.

Armée XXI, selon la décision du Conseil fédéral du 31 mai 2000, devrait être réalisée dans un cadre financier compris entre 4, 1 et 4,4 milliards de francs. Des acquisitions extraordinaires seraient financés par des crédits spéciaux.

Année	2001	2002	2003	2004
Budget	4,1 mrd fr.	4,2 mrd fr.	4,3 mrd fr.	4,4 mrd fr.

Après les réformes d'Armée 95, la Suisse va donc à nouveau restructurer sa défense nationale en tenant compte des développements économiques et démographiques ainsi que de la situation politique en Europe. Mais les réformes et l'amélioration de l'efficacité passent par de nouveaux investissements.

Arme XXI comptera entre 100 et 120'000 actifs. L'effectif des réservistes n'est pas encore fixé et pourrait se situer entre 0 et 80'000 hommes. On ne peut pas augmenter ou réduire la taille d'une armée à volonté, selon les besoins d'une année à l'autre. Avec Armée XXI, ce qui est fait aujourd'hui ne tient pas seulement compte de la nouvelle donne internationale, mais doit assurer un niveau d'équipement le plus adapté possible à ce que sera le monde dans les 15 à 20 ans à venir. Les risques militaires sont moins élevés aujourd'hui, mais on ne peut prédire l'avenir à

Votation fédérale du 26 novembre 2000

Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

moyen et long terme. Armée XXI est une adaptation à la situation présente qui permet de maintenir une capacité défensive crédible à moyen terme.

Si les effectifs diminueront massivement, la mission essentielle de l'armée – à savoir préserver le territoire – demeurera. A cela viendront s'ajouter de nouveaux engagements en matière de maintien de la paix, et les tâches déjà existantes d'aide à la population en cas de catastrophe.

4.5. Quel est le juste coût de notre armée?

Les coûts d'une armée ne dépendent pas seulement de sa taille, mais aussi du niveau de sa formation et de son armement. En raison d'une situation internationale plutôt détendue depuis la fin de la confrontation Est-Ouest (marquée par la chute du Mur de Berlin), seuls certains de nos équipements ont été adaptés à l'évolution de la technique (F/A-18, Florako), tandis que de nombreux autres étaient abandonnés.

Cette tendance ne pourra se poursuivre à l'avenir, si nous souhaitons qu'une armée réduite reste une armée crédible. Il n'est bien entendu pas question de pousser l'amélioration des armements aussi loin que les Etats-Unis. Mais il s'agit de se maintenir dans une moyenne européenne. En d'autres termes, Armée XXI, ce doit être moins de quantité et plus de qualité.

4.6. Armée XXI versus Initiative de redistribution

Armée XXI, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, ne serait pas réalisable avec les moyens financiers prévus par l'initiative. Il n'y aurait pas non plus assez d'argent pour Armée 95. L'insuffisance des moyens financiers se répercuterait à tous les niveaux: formation, équipement, armement... Pour prendre une image, c'est une couverture trop petite. On peut la tirer dans tous les sens, mais il y a toujours un endroit qui n'est pas couvert.

Faiblement équipée et formée, une telle armée n'aurait qu'une capacité défensive limitée. En cas d'augmentation de la menace militaire, notre pays devrait envisager d'abandonner la neutralité, car l'adhésion à une alliance militaire telle que l'OTAN deviendrait très certainement immédiatement obligatoire. Or il est moins que certain qu'une telle perspective obtienne aisément l'aval du peuple. Il faut donc considérer que notre autonomie a un certain prix.

Une autre différence entre Armée XXI et les projets des initiants réside dans leur volonté de supprimer l'obligation de servir et de se contenter d'une petite armée de 15'000 volontaires. Cette mini armée serait dans l'impossibilité d'assurer la moindre protection militaire. Une telle solution ne serait, et encore, envisageable que dans le cadre d'une alliance internationale. Il va sans dire que la constitution de cette armée factice serait le premier pas avant la suppression complète de l'armée suisse, ce qui correspond aux vœux d'une bonne partie des initiants. Quel serait le prix à payer par la Suisse pour que d'autres veillent à notre sécurité?

5. Promotion de la paix

5.1. Des engagements importants

L'initiative de redistribution veut favoriser la promotion de la paix. Notre pays la pratique depuis de nombreuses années. Qu'on en juge:

- L'opération Swisscoy (engagement d'une compagnie non armée de 160 hommes et femmes dans le cadre de la Force d'interposition au Kosovo – KFOR). Il s'agit d'une participation crédible, sous mandat de l'ONU, au processus de paix au Kosovo. Cette politique de promotion de la paix aura coûté 55 millions de francs d'ici la fin 2000.
- Quelque 50 soldats oeuvrent encore comme bérêts jaunes, en Bosnie-Herzégovine

Votation fédérale du 26 novembre 2000

Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

- Près de 20 observateurs en permanence engagés sur différents fronts, dont notamment le Proche-Orient, la Géorgie, sur la frontière entre les deux Corée... Que nous soyons membres de l'ONU ou pas, ces collaborations sont très appréciées.
- L'engagement "ALBA" (d'avril à juin 99) en Albanie, où une quarantaine de Suisses avec 3 hélicoptères Super Puma ont été les premiers et quasiment les seuls à évacuer des réfugiés blessés et des malades, à apporter des vivres dans les régions les plus reculées. Pendant ce temps les forces américaines et leurs considérables moyens restaient au sol avec l'excuse "We build up (on s'installe)!"

Les collaborations entre les organisations humanitaires et les membres de l'armée sont aussi exemplaires. Elles démontrent également que l'appui des soldats est indispensable au fonctionnement des organisations civiles dans des régions victimes de guerre ou de conflits violents.

L'ancien secrétaire générale de l'Onu Dag Hammarskjöld disait "Peace keeping is not a job for soldiers, but only soldiers can do it".

L'ambassadeur Walter Fust, chef de la Direction pour le développement et la coopération (DDC) au Département fédéral des affaires étrangères relevait, dans le bulletin de février de l'organisation à propos du Kosovo: "... la Suisse coordonne l'engagement de ses civils et de ses militaires. Cet engagement ne peut être garanti qu'à la condition que la sécurité soit assurée. C'est pourquoi nous sommes tous reconnaissants envers les militaires. Sans leur protection, le processus de reconstruction et une solution pacifique à long terme serait impensable".

5.2. La Suisse soutient les organisations internationales et le développement

L'engagement suisse en matière de promotion de la paix ou de maintien de la paix n'est pas seulement militaire. Notre pays y contribue aussi par le biais des organisations internationales qu'il héberge à Genève, à savoir le Centre de politique de sécurité et le Centre international de déminage humanitaire. Le Conseil fédéral a encore décidé, en juin de cette année, de soutenir la création, à Genève également, d'une fondation et d'un nouveau centre, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées. Les coûts liés à ces trois organisations seront pris sur le budget ordinaire du DDPS.

L'aide au développement s'est montée, au seul niveau fédéral, à 1,5 milliard de francs en 1999. Par rapport à l'année précédente, elle affichait une hausse de 6%, soit environ 164 millions de francs.

Depuis 1990, les dépenses fédérales en faveur des relations extérieures ont augmenté de 25%. S'y ajoutent les contributions des cantons, des communes et des privés. On ne peut raisonnablement affirmer que la Suisse ne fait pas sa part face au reste du monde.

Ce que réclamaient les auteurs de l'initiative de redistribution lorsqu'ils ont lancé leur texte en 1995 est donc devenu réalité, sans que la capacité de défense de notre pays n'ait à en souffrir. On peut donc considérer que l'initiative de redistribution est dépassée sur le plan de la promotion de la paix.

5.3. Effets de l'initiative sur les autres tâches de protection

La protection de la population (ancienne protection civile) est indispensable. Il n'est qu'à se rappeler les risques naturels – notamment les avalanches de l'hiver 1999-2000 et des inondations du printemps suivant pour s'en convaincre. Durant des semaines entières, les soldats et les hommes de la protection civile ont été à l'œuvre. Plus tard, lorsque l'ouragan Lothar a ravagé les forêts, c'est encore l'armée qui est venue prêter main-forte. En 1999, on a

Votation fédérale du 26 novembre 2000
Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

ainsi décompté quelque 420'000 jours d'intervention au titre d'engagements subsidiaires. Chaque fois que les cantons ont demandé son appui, l'armée a répondu présente.

Armée et PC: jours d'intervention en 1999			
	Armée	Protection civile	
Avalanches	26'890	81'000	
Inondations	6'270	24'000	
Réfugiés	26'500	30'000	
Protection	233'970		
Total	291'530		env. 420'000

L'armée est de plus en plus demandée pour assurer la protection de la sécurité intérieure. Ses engagements en 1999 ont augmenté dans une proportion sans comparaison possible avec les années antérieures. Ses services sont très régulièrement réclamés pour renforcer la sécurité d'événements internationaux (OMC à Genève, assemblée générale de l'ONU à Genève, Forum de Davos), pour la surveillance des missions diplomatiques à Berne, Genève, Lugano et Zurich (suite de l'affaire Öcalan et du PKK), pour renforcer le corps des gardes frontières (avec effort principal au Tessin et à Genève). L'armée a également rempli avec succès et doigté les missions qui lui ont été confiées pour maîtriser l'afflux de réfugiés fuyant la Yougoslavie en guerre, pour accueillir des enfants victimes de la guerre.

Ces engagements démontrent que nous avons besoin de toute notre protection civile et de toute notre armée. Celui qui au contraire souhaite réduire l'armée à 15'000 professionnels et qui veut retirer ses moyens à la protection civile devra expliquer comment il envisage de maîtriser ces tâches à l'avenir. Il devrait aussi préciser ce que ces tâches coûteront à la collectivité, si elles ne sont plus réalisées par l'armée ou la protection civile. Car le remplacement de la milice par des troupes professionnelles se traduirait par une augmentation des budgets et des impôts.

6. De la crédibilité d'une armée

6.1. Vers la suppression de l'armée?

L'initiative de redistribution fait partie d'un arsenal de tentatives ayant pour objectif unique d'affaiblir et de remettre en question l'existence de la défense nationale. Que l'on se rappelle la votation sur une Suisse sans armée, contre les avions de combat, contre l'exportation de matériel de guerre... Tous ces projets relèvent d'une illusion pacifiste encore tenace. Pourtant, être sans défense, ce n'est pas être en sécurité.

Au contraire, toute l'histoire montre que l'absence de volonté défensive ou l'insuffisance de la préparation matérielle provoque au contraire l'instabilité politique. L'objectif général de renforcement de la stabilité internationale, visé par les initiants, en souffrirait. "Renoncer sans condition à la violence n'a de conséquence que pour celui qui renonce, pas pour l'ensemble de l'humanité" (citation de Karl Jaspers, philosophe allemand, 1883-1969, traduction libre).

Votation fédérale du 26 novembre 2000

Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

Depuis les années 80, des initiatives populaires sont régulièrement lancées qui, à divers titres, visent à affaiblir la capacité défensive de notre pays. Les initiants font preuve d'une constance remarquable, bien qu'ils soient désavoués régulièrement par le peuple. Leur dernier échec remonte à 1997, lorsque le peuple et les cantons ont rejeté massivement l'initiative anti-exportations, qui visait non seulement à empêcher les exportations de matériel de guerre, mais également les exportations de produits de haute technologie. Rappel des votes:

- 1992: première initiative "pour une armée à moitié prix" (déclarée irrecevable par le Parlement en 1995)
- 1993: "pour une Suisse sans nouveaux avions de combat" (rejetée par le peuple)
- 1993: "40 places d'armes, ça suffit" (rejetée)
- 1993: "pour l'abolition de la taxe militaire" (échec de la récolte des signatures)
- 1997: initiative anti-exportations (rejetée)

6.2. Un monde sans guerre?

L'euphorie qui avait suivi la chute du Mur de Berlin est aujourd'hui retombée. Depuis 1989 en effet, la Yougoslavie, un Etat qui ne se trouve qu'à quelques centaines de km de la Suisse, s'est déchirée. Au printemps 1999, l'OTAN a connu son baptême du feu au Kosovo. Les Etats-Unis et les armées européennes ont combattu ensemble l'agresseur irakien au Koweït en 1990/91. La tendance est aujourd'hui à mettre sur pied en commun des troupes armées destinées à intervenir en vue de prévenir des crises ou des conflits, ou à imposer un règlement de ces situations autant dans un but humanitaire que pour éviter une conflagration à plus grande échelle en laissant s'étendre ces désastres.

L'initiative de redistribution réduirait notre armée à la portion congrue et nous ferait passer pour les resquilleurs de la politique de sécurité en Europe. Notre crédibilité en souffrirait, bien au-delà du domaine de la sécurité.

La Suisse n'est pas membre de l'OTAN. Dans toute la mesure du possible, elle doit et veut assurer sa propre sécurité de façon autonome. Les possibilités de coopération ne sont possibles que dans des cas bien déterminés.

L'année de référence mentionnée par l'initiative de redistribution est l'année 1987. C'est significatif. Ce texte est dépassé. Il représente une conception héritée de la guerre froide. Le monde a changé depuis cette époque. L'armée a tourné cette page depuis longtemps et elle se prépare pour être en mesure d'offrir des réponses adaptées aux risques futurs.

6.3. Qui prétend savoir quelle menace affectera notre sécurité dans dix ans?

La mission de notre armée doit être fixée en fonction des menaces qui pourront affecter la sécurité de notre pays à l'avenir, et non sur une base budgétaire volontairement réduite. Personne n'est capable de dire comment la situation internationale évoluera à l'avenir. Qui aurait pensé que la guerre referait son apparition sur notre Continent à la fin du 20^e siècle? L'impression de paix durable que l'on peut ressentir dans notre pays n'existe pas dans nombre de pays situés pourtant à un jet de pierre du nôtre.

Qui aurait pensé que nous serions aujourd'hui plus proches de zones de conflits qu'à l'époque de la guerre froide? Et pourtant, nous vivons à proximité de pays en conflits qui sont plus proches que nos destinations de voyage. Avec l'initiative de redistribution, ce ne serait plus la situation internationale qui définirait la taille, la formation et l'équipement de notre armée, mais un corset financier rigide inscrit dans notre Constitution. Quel injustifiable inversement des réalités!

Votation fédérale du 26 novembre 2000
Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

A long terme, notre marge de manœuvre s'en trouverait réduite. Car si nous n'investissons pas continuellement dans notre défense nationale, nous nous trouverons désarmés non seulement en cas de guerre moderne, mais également face à des événements ou des conflits graves.

La mesure de la crédibilité d'une armée est donnée par les autres armées. Aujourd'hui, en Europe, être crédible militairement signifie être capable de s'adapter rapidement aux développements en matière de formation, de préparation à l'engagement et de collaborations internationales.

Cette crédibilité s'appuie sur deux piliers:

- le caractère convaincant de notre volonté et de notre aptitude à défendre nos intérêts, au travers d'une capacité à assurer une défense adéquate
- une contribution substantielle à la gestion des crises et à la sauvegarde de la paix

7. Aspects économiques et sociaux

7.1. Plus d'un milliard de commandes annuelles aux entreprises

Même si la Suisse n'entretient pas son armée dans un but social – c'est-à-dire créer ou maintenir des emplois – une réduction drastique des dépenses militaires aurait tout de même de graves conséquences, à savoir la suppression de quelque 6'000 emplois (message du Conseil fédéral). Seraient principalement affectés: l'administration fédérale, les entreprises d'armement et leurs sous-traitants, les arts et métiers.

Cette menace sur l'emploi est connue des initiants. Pour compenser ces pertes, ils (l'historien Peter Hug) proposent la création d'une armée de 15'000 hommes (soldats professionnels et contractuels) au sujet de laquelle ils se gardent bien d'expliquer qu'une telle armée, réduite, professionnelle et "high-tech" ne serait pas moins chère que l'armée actuelle.

Dans le cadre des programmes d'armement, environ 8 milliards de francs ont été attribués de 1990 à 1998 aux entreprises suisses, à savoir les entreprises fédérales d'armement aujourd'hui transformées en sociétés de droit privé et les industries de l'économie privée. Répartie sur chaque année, cette somme se montait ainsi à plus de 1,1 milliard de francs par an, soit 7'300 travailleurs occupés par an, ou 41'000 travailleurs à l'année pour l'ensemble de la période.

Votation fédérale du 26 novembre 2000
Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

Part des programmes d'armements effectués en Suisse* (1990-1998)

Année	Programme d'armement total en millions de francs	Part suisse en %	Part suisse en millions de francs
1990	1'407	92	1'295
1991	1'770	69	1'215
1993	1'947	70	1'361
1995	1'342	64	854
1996	1'594	58	926
1997 **	1'535	71	1'089
1998	1'315	90	1'184
1990-98	10'910	73	7'924
Moyenne annuelle	1'558	73	1'132

Source: Message sur les programmes d'armement du Conseil fédéral

* L'acquisition des F/A-18 en 1992, qui ne figure pas dans cette statistique, a généré des commandes directes en Suisse de l'ordre de 300 millions de francs. Quant aux affaires compensatoires, elle se sont élevées à environ 2 milliards de francs. Il n'y a pas eu de programme d'armement en 1994 en raison de l'acquisition des avions de combat.

** En 1997, les Chambres fédérales réduisirent le programme d'armement de 162 millions pour le fixer à 1,373 million.

Dans l'économie actuelle, ce sont essentiellement les régions périphériques des Alpes ou du Jura qui enregistrent des pertes d'emplois dues aux restructurations. De 1991 à 1997, quelque 18'000 emplois ont disparus, notamment dans les régions fédérales (PTT, CFF) et dans les services du Département de la protection de la population. Les 54 régions les plus concernées par cette évolution se recrutent essentiellement dans les "régions de montagne".

7.2. 6'000 emplois menacés

L'initiative de redistribution provoquerait, selon le Conseil fédéral, la perte de quelque 6'000 emplois. Les initiants* sont encore plus pessimistes: ils envisagent des réductions d'environ 5 000 postes auprès de l'administration et des entreprises fédérales d'armement, et près de 7 000 dans les industries privées, soit en tout plus de 12'000!

* Peter Hug: "Le fardeau économique de la défense nationale". L'effondrement de l'emploi dépendant de l'armée en Suisse entre 1990 et 2000 et les chances d'une politique tournée vers l'avenir. Mandat du Syndicat de l'industrie, de la construction et des services FTMH. Berne, avril 2000.

Les initiants n'hésitent pas à sacrifier ces emplois qualifiés et surtout très diversifiés pour les remplacer par l'engagement de 15'000 jeunes soldats professionnels – baptisés pour les besoins de la cause "soldats contractuels". Ils prétendent que leur initiative serait ainsi neutre du point de vue de l'emploi.

Votation fédérale du 26 novembre 2000

Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

7.3. Savoir-faire technologique et industrie menacés

L'acceptation de l'initiative aurait des conséquences dommageables pour l'industrie de l'armement, à l'exception peut-être de quelques entreprises hautement spécialisées. L'industrie suisse de l'armement est encore viable aujourd'hui, car elle fonctionne sur une base nationale minimale. On ne peut imaginer que des équipements qui ne seraient pas acquis par l'armée nationale aient beaucoup de chances sur les marchés d'exportation.

Outre les entreprises produisant du matériel militaire, les industries civiles et les arts et métiers seraient également touchés par l'initiative de redistribution. D'une part le budget de l'armement attribué en Suisse s'est élevé à environ 1 milliard de francs par an au cours de la décennie écoulée. D'autre part, les affaires compensatoires (char de combat Leopard, F/A-18, nouveaux chars de grenadiers...) ont induit des commandes à hauteur de plusieurs milliards de francs.

7.4. Un fonds de reconversion inutile

Pour pallier aux conséquences négatives sur l'emploi, l'initiative de redistribution propose de créer un fonds de reconversion d'environ 1 milliard de francs. Ce montant bénéficierait aux entités suivantes: les entreprises, l'administration, les travailleurs et les régions.

La création d'un tel fonds poserait un certain nombre de problèmes d'ordre économique. D'une part, ce genre de subventions suscite des distorsions de concurrence. D'autre part, les entreprises ne sont pas en mesure de se reconvertir sur demande. Les produits qu'elles développent doivent avant tout répondre à une demande du marché. Si ce n'est pas le cas, on peut être certain que les emplois créés ne seront pas durables. L'Etat n'est généralement pas en mesure de soutenir l'emploi, sauf à des coûts prohibitifs.

L'expérience a malheureusement montré que les projets de reconversion conduits par les Etats ne sont guère fructueux. Bien entendu, les initiants citent des exemples à l'étranger. Mais ceux-ci n'ont pas grande valeur. Il est évidemment plus simple d'obtenir quelques résultats tangibles dans des pays affichant des taux de chômage à deux chiffres qu'en Suisse, où l'offre de biens et de services de haut niveau est déjà assurée.

L'étude de Peter Hug (Le fardeau économique de la défense nationale) mentionne les investissements de plusieurs milliards de francs de l'Union européenne. Mais les résultats à long terme de ces fonds de reconversion ne sont pas démontrables. De l'argent a été injecté, c'est sûr. On ne peut toutefois pas démontrer qu'il ait eu de l'effet sur les emplois concernés.

8. Les partisans de l'initiative

8.1. L'intérêt avoué des œuvres d'entraide

L'initiative de redistribution est principalement soutenue par le Parti socialiste et la mouvance pacifiste, qui y voit une première étape avant la suppression de l'armée. Les œuvres d'entraide entrevoient également leur intérêt.

En février 2000, Swissaid, Action de carême, Pain pour le prochain, Helvetas et Caritas ont publié une brochure de soutien. Ces organisations espèrent obtenir des subsides supplémentaires importants en cas d'acceptation de l'initiative. Peter Niggli, directeur du groupe de travail formé par Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas et Caritas a en outre indiqué que son groupe avait été mandaté pour soutenir l'initiative.

En tout, une quinzaine d'organisations caritatives soutiennent aussi l'initiative, par des publications, des prises de positions et des moyens financiers. Elles ont même réussi à obtenir de la Direction du développement et de la coopération (DDC) qu'elle soutienne de 50'000 francs leur brochure "Projet Paix", qui développe une argumentation allant dans le sens de l'initiative

Votation fédérale du 26 novembre 2000

Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

de redistribution. Ce n'est guère étonnant, puisque les auteurs de cette brochure ne sont autres que l'historien Peter Hug et Toni Bernet, membres du Comité d'initiative. Ce qui est plus étonnant, c'est que la DDC ait subventionné avec des deniers publics une brochure quasi officielle qui attaque de front les options défendues par le Conseil fédéral et le Parlement en matière de politique de sécurité (La sécurité par la coopération) et leur prise de position contre l'initiative de redistribution.

Il est souvent de bon ton chez les initiants de reprocher le coût exorbitant sur le terrain des militaires par rapport aux coûts des ONG. C'est aller un peu vite en besogne et oublier que sans l'engagement des militaires et de leurs moyens – chers c'est vrai, mais la vie n'a pas de prix – aucune ONG ne peut remplir ses missions. Empêcher des personnes de se livrer la guerre est une activité qui doit se dérouler 24 heures sur 24, été comme hiver, par n'importe quel temps au contraire de la plupart des activités des ONG. Qui a reconstruit les ponts en Bosnie au Kosovo permettant aux ONG d'acheminer librement leurs moyens? Qui prend le risque d'aller déminer? Toujours les forces armées. Les reproches quant aux coûts comparatifs armée / ONG ne sont pas recevables.

8.2. L'appui des syndicats

Rompant avec une traditionnelle retenue face à des initiatives mettant en danger l'emploi, les syndicats soutiennent aujourd'hui l'initiative "pour une redistribution des dépenses". La FTMH a en effet mandaté l'historien Peter Hug, qui appartient au comité d'initiative, pour étudier les modalités d'une reconversion des emplois militaires touchés en emplois civils. Le résumé des conclusions de son étude se trouve en annexe.

9. En conclusion

L'initiative de redistribution

- menace notre sécurité en réduisant drastiquement les budgets de l'armée et de la protection civile
- crée un cadre financier rigide incompatible avec l'évolution des menaces et des dangers et empêche l'adaptation souple de la politique de sécurité avec l'environnement international
- ignore les efforts d'économie réalisés au cours de la décennie écoulée; les dépenses militaires ont baissé en valeur nominale et réelle et deux budgets entiers ont pu être économisés, au profit des budgets sociaux
- menace 6'000 emplois dans l'armée, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et les entreprises privées
- ouvre le chemin à une armée professionnelle coûteuse et à l'intégration de notre pays dans l'OTAN
- coupe les crédits au projet de réforme Armée XXI, dont l'objectif est précisément de comprimer les effectifs tout en assurant à notre défense un équipement moderne
- empêche la nouvelle politique de sécurité de notre pays de se mettre en place et vise, de manière détournée, à remettre en question l'existence d'une défense armée.

Cette initiative doit donc être vigoureusement rejetée le 26 novembre prochain.

Votation fédérale du 26 novembre 2000 Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

Annexe

Résumé des conclusions de l'étude "Le fardeau économique de l'armée"

L'étude, réalisée sur mandat de la FTMH, estime que le secteur militaire s'est effondré au cours des années 90. Alors que plus de 40'000 emplois lui étaient liés au début de la décennie, cette part s'est réduite à un peu plus de 21'000 en l'an 2000. L'historien Peter Hug reproche aux autorités d'avoir abandonné les personnes et les régions touchées aux forces du marché et aux budgets sociaux.

Peter Hug cite en contrepartie le soutien à la reconversion engagée par l'Union européenne. Entre 1991 et 1999, l'UE a investi environ 1,5 milliard de francs pour encourager la reconversion, induisant le versement de subventions publiques dans 11 pays membres pour un montant total de plus de 4 milliards de francs. Les programmes consistaient en mesures de politique régionale et politique industrielle, mises en œuvre pour conserver et consolider d'anciens sites militaires, de mesures relevant de l'aménagement local et de l'aménagement du territoire visant notamment à intégrer des terrains et des immeubles militaires désaffectés dans le tissu urbain et le paysage.

Peter Hug signale en outre que le tant le FMI que l'OCDE admettent que la réduction massive des dépenses militaires et l'encaissement des dividendes de la paix sont assortis d'effets positifs en termes de croissance pour l'économie.

L'étude compare ensuite deux scénarios pour l'avenir, à savoir d'une part les plans actuellement connus du Département fédéral de défense, de la protection de la population et des sports (Armée XXI) et l'initiative de redistribution (dont il est l'auteur!).

Quelque soit le scénario choisi, le nombre d'emplois à plein temps du secteur militaire devrait être plus ou moins équivalent en 2012, c'est à dire autour de 21-22'000. Mais pour Peter Hug, l'armée de milice est remplacée par une troupe permanente d'environ 15'000 soldats professionnels, tandis que d'importantes sommes d'argent peuvent être consacrées aux activités de promotion de la paix (600 millions de fr.), à un vaste programme de formation continue (900 millions de francs) et à la reconversion des entreprises (100 millions).

De plus, environ 1,2 milliard de francs pourrait être attribué aux assurances sociales, afin notamment de compenser les charges supplémentaires "pas très importantes" dues à l'évolution démographique, de relever la rente AVS minimale annuelle de 400 francs et de financer la retraite anticipée à 62 ans pour tous sans baisse de rente en allouant aux rentiers les prélèvements destinés aux allocations pour perte de gain.

Par ailleurs, les ménages et l'économie bénéficieraient de baisses de charges dues à l'abandon des ouvrages de protection civile et de l'abrogation de constituer des réserves, et pas moins de 14'500 emplois nouveaux résulteraient de cette redistribution des dépenses et de la mise à disposition de milliers d'hectares de terre mis à profit pour la vie culturelle, la vie sociale et l'activité économique.

Enfin, l'étude mentionne un certain nombre de comparaisons internationales destinées à démontrer que notre pays est surarmé (en canons, chars, soldats, avions de combat...).

On constatera dans cette brève description tous les avantages "objectifs" de la comparaison faite au bénéfice de l'initiative de redistribution dont M. Hug est l'auteur. L'énumération de tous ces bienfaits est presque lyrique. Il y avait bien longtemps qu'un programme économique aussi caricaturalement étatique n'avait été présenté. On peut craindre à juste titre que l'étape suivante soit la suppression de l'armée, qui permettrait à nouveau de distribuer des centaines de millions de francs pour les œuvres sociales et promotion de la paix.

Votation fédérale du 26 novembre 2000
Non à une Suisse sans sécurité, non à l'initiative de "redistribution"

Pour Peter Hug, les dépenses militaires suisses entravent la croissance économique et empêchent d'investir dans des activités d'avenir. On peut raisonnablement douter que son hypothèse soit correcte. Certes, l'économie suisse a connu une crise structurelle importante au cours des années 90, mais elle l'a désormais dépassée. Le taux de chômage s'est notablement réduit, et la demande de personnel est en pleine expansion. Parallèlement, les dépenses militaires et les emplois liés, que ce soit au sein de l'administration ou dans les entreprises privées, ont été réduits. Une reconversion a donc eu lieu, sans que l'on puisse pour autant attribuer à la réduction des dépenses militaires un effet positif sur la croissance. Ou, si on veut croire à un tel effet positif, il a déjà eu lieu et rien ne justifie, comme le veut l'initiative, d'attribuer un milliard de francs supplémentaire à un fonds de reconversion plus que douteux.

On saura gré à Peter Hug de citer l'OCDE et le FMI, pour qui les dépenses d'armement entravent la croissance. Il faudrait tout de même rappeler que ces remarques ne s'adressent pas à notre pays, mais plutôt à certains Etats du tiers monde dont les dépenses guerrières sont sans commune mesure avec leurs possibilités financières.